



ROCHE  
BERNARD

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Mercredi 07 Avril 2010  
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

---

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

### I- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

#### 4. – CONTRAT DE MISSION : Création d'emploi non permanent pour une durée de 6 mois : Poste de Technicien système d'information géographique

Le SAGE Vilaine dans sa préconisation n°100 impose aux communes du Bassin la réalisation d'un Inventaire communal des zones humides. Quelques 350 inventaires ont été réalisés et reçus à l'IAV. Ils constituent une source primordiale d'information pour les politiques de bassin. Cependant, le SAGE n'imposant pas de cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires, il en ressort une très grande hétérogénéité des inventaires (format, support, typologie, référentiel géographique).

Les inventaires communaux des zones humides du bassin de la Vilaine nécessitent d'être organisés au sein d'une Base de Données SIG, afin de pouvoir en simplifier l'utilisation et la diffusion.

Il est donc proposé de faire réaliser cette Base de Données par un technicien SIG en contrat à durée déterminée, pour faire face à cette mission particulière et occasionnelle. Cette action est supportée par l'Agence de l'eau qui financera à 50 % les coûts inhérents à la réalisation de cette Base de Données (salaire et frais de structure)

#### 1 TECHNICIEN SIG

Nature des fonctions	Elaboration d'une base de données SIG des inventaires communaux de zones humides
Niveau de recrutement	Technicien Supérieur Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Date de création	Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 novembre 2010



REOUVERTURE  
2014-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de l'emploi proposé
- charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme  
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE